A. VANESTE
50, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRERIE
ARGENT 1er TITRE
MONTRES 1908
des
Paris-Philippod Cie de Genève
ET DES
1res Marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
50, Rue Nationale, LILLE
Chez le plus bouquet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
COMMUNIONS DE MARIAGE

Cinquante-et-unième année. — N° 183. Directeur-propriétaire ALFRED REBOUX LUNDI 2 JUILLET 1906.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5.
A Mouscron..... Chez M. Henri Lefebvre, rue de la Station.
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 22, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Hôtels.

HUIT PAGES 5 Centimes

NOS FEUILLETONS

Nous commençons, aujourd'hui dimanche, 1er juillet, la publication en feuilleton de

TROP AIMÉE

par JULES MARY

C'est une œuvre très dramatique et très émouvante où l'intérêt captivant n'emprunte rien aux procédés courants des écrivains réalistes.

L'intrigue, savamment progressive se développe dans des situations tour à tour sentimentales et dramatiques.

TROP AIMÉE

sera accueilli par nos lecteurs, avec la plus grande faveur.

TROP AIMÉE

est une des œuvres les plus attachantes de Jules Mary.

Lire page 3.

CHRONIQUE

LE PAIN DE SUCRE

On fait les confitures chez le colonel; et, pour rendre service à la cuisinière, qui ne peut quitter son fourneau, on envoie Pinteau chez l'épicier, avec la mission de rapporter un pain de sucre.

Pinteau file de son pied léger et fait son achat; mais, au retour, il est surpris par une épouvantable pluie d'orage. Comme il sait qu'on l'attend, il méprise l'averse pendant quelques minutes et se contente d'allonger le pas; mais la pluie redouble, l'averse devient déluge, et il est obligé de s'abriter sous une porte cochère.

La mince enveloppe du pain de sucre est bientôt traversée, et, ce qui achève le désastre, c'est que Pinteau, croyant mieux le garantir, le tient serré contre sa tunique, dont les manches sont passés à l'état d'éponges. Bientôt, à sa profonde stupéfaction, il s'aperçoit que son fardeau s'amollit et change de forme.

« Nom de nom! s'écrie-t-il; en voilà-t-une fichue affaire. »

Et pour ne rien perdre du sucre qui fond avec frénésie, il le fait égoutter dans son képi, quand le petit garçon de la concierge arrive en courant et le bousculle innocemment.

« S'pèce de melon! s'écrie le militaire; t'as donc les yeux dans le dos! »

Entendant insulter l'espoir de sa vieillesse, la concierge sort comme une furie et empoigne Pinteau. Celui-ci se rebiffe et, dans un moment de fureur, coiffe le petit bonhomme de son képi à moitié plein de sucre fondu.

LA CONCIERGE *(hurlant)*. — A l'assassin!

PINTEAU. — Taisez-vous donc, femme estupide; quand vous crieriez, c'est-il ça qui raccommodera mon pain de sucre?

LA CONCIERGE *(furieuse)*. — Hein! de quoi?

PINTEAU. — Je dis que vous êtes une pipelette de rien du tout;... une portière de mon sac... »

La querelle s'envenime, et l'on entend un concert d'injures dont la dame fait les principaux frais.

La dispute avait attiré une masse de passants, entre autres un sergent de ville; mais la concierge, ne l'ayant pas remarqué, continue à invectiver Pinteau. Lui, ne répond plus, tout occupé de son sucre, qui fond paisiblement. L'agent écarte la foule et, après une courte explication, emmène les deux belligérants chez le commissaire. Là, on s'explique.

LE COMMISSAIRE. — Voyons, militaire, comment cette femme a-t-elle été conduite à vous injurier?

PINTEAU. — Voilà, monsieur le commissaire. J'étais t'à l'abri sous la sale porte de madame pour la chose de mon pain de sucre qu'il avait l'air de pas formaliser d'humidité et autre...; car si y avait pu que moi, comprenez..., je m'en moque.

LE COMMISSAIRE. — Et alors?...

PINTEAU. — Alors, le singe de madame...

LA CONCIERGE *(piquée)*. — Voyez politesse... Mon singe!... un enfant qui est toujours le premier à l'école et qui a eu le prix du 14 juillet!

LE COMMISSAIRE. — Madame, taisez-vous; et vous, militaire, observez les convenances.

PINTEAU *(railleur)*. — ...Cet amour d'enfant, puisque madame y le veut, y me culbute mon képi et y me renverse au moins la moitié de mon sucre.

LE COMMISSAIRE. — Et vous, qu'avez-vous fait?

PINTEAU. — Je l'ai appelé melon, pas plus. Si mon pain de sucre il était encore vivant, y le dirait lui-même.

LE COMMISSAIRE. — C'est alors que madame vous a insulté?

PINTEAU. — Comme de fait, monsieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE. — Et vous, madame, qu'avez vous à répondre?

LA CONCIERGE, *(avec volubilité)*. — Ce que j'ai à répondre, monsieur le commissaire?... J'ai à répondre qu'il est malheureux quand on a eu une position comme par laquelle j'étais née, moi Sophie-Anaïs Vertalouette, d'avoir à s'expliquer devant les tribunaux.

LE COMMISSAIRE. — Dépêchez-vous, madame; pas de paroles inutiles.

LA CONCIERGE. — Monsieur était fectivement sous la porte et je le tolérais. Il y serait resté dix ans que je ne lui aurais jamais dit plus que son nom, foi d'honnête femme! Car si quelqu'un respecte l'armée, tout le monde vous le dira dans le quartier, monsieur le commissaire, c'est moi.

LE COMMISSAIRE. — Vous en avez donné une preuve assez originale.

LA CONCIERGE. — Oh! ça, c'est à part; mais ce n'est pas quand on a eu un grand-père tambour et un oncle prévôt de danse au régiment qu'on oublie ce qu'on doit au militaire.

LE COMMISSAIRE. — Mais tout cela explique encore moins votre conduite.

LA CONCIERGE. — Je le reconnais, monsieur le commissaire, car pour la loyauté, je le suis, Dieu merci! et je peux le dire! Si j'ai jamais détourné un centime à quelqu'un, je consens à mourir sur l'heure.

LE COMMISSAIRE. — Oui, oui. Mais encore une fois pourquoi avez-vous grossièrement insulté ce brave garçon?

PINTEAU. — Oui, que madame, y m'a appelé tourlourou, pousse-caillou, pioupiou d'un sou.

LA CONCIERGE. — J'étais folle, monsieur le commissaire, oui, folle, quand je l'ai entendu martyriser mon enfant...; mon sang n'a fait qu'un tour.

LE COMMISSAIRE *(conciliant)*. — Voyons, ce n'est pas martyriser un enfant que de lui adresser un reproche, même un peu vif, quand il vient de commettre une maladresse.

LA CONCIERGE. — Et le képi, monsieur le commissaire, vous n'appelez pas cela une martyrisation?

LE COMMISSAIRE. — Quoi? quel képi? Votre fils a été martyrisé à coups de képi?

LA CONCIERGE. — Monsieur le commissaire, quand le sauvage a vu que son sucre lui fondait dans les bras, il a été tellement aveuglé par sa férocité naturelle qu'il a mis son képi plein de sirop sur la tête de mon petit Hippolyte.

LE COMMISSAIRE. — Il a eu tort, mais ce n'est pas une raison pour le traiter d'assassin.

LA CONCIERGE. — Mais, monsieur le commissaire, mon enfant était aveuglé. Le temps que je le débarbouille, il avait la figure mangée de mouches et les gamins du quartier se battaient sur son dos pour lui sucer les cheveux.

PINTEAU. — Monsieur le commissaire...

LE COMMISSAIRE. — Taisez-vous.

LA CONCIERGE. — Monsieur le commissaire...

LE COMMISSAIRE. — Taisez-vous.

Le commissaire, appréciant avec justice les torts réciproques, renvoie les plaignants dos à dos avec une semonce.

Et la cuisinière du colonel attendait toujours son sucre.

CHARLES LEROY.

BULLETIN

30 juin.

Au Conseil des ministres, on s'est occupé des retraites ouvrières et des conseils de guerre.

Un important mouvement administratif a été signé.

⁂

Les débats du procès en revision Dreyfus ont repris aujourd'hui devant la Cour de Cassation.

⁂

La grève des maçons de Roubaix, qui durait depuis quatre semaines, est terminée.

INFORMATIONS

Les facteurs révoqués

Paris, 30 juin. — Cent trente et un facteurs révoqués à la suite de la récente grève ont été réintégrés aujourd'hui dans leurs fonctions.

Cent vingt le seront demain, une vingtaine encore le seront la semaine prochaine. Il n'en reste que vingt-cinq qui, considérés comme les meneurs du mouvement, sont définitivement révoqués.

Le Congrès des mineurs

Saint-Etienne, 30 juin. — Ce matin, les Commissions du congrès des mineurs se sont réunies à la Commission ou on discute l'unité nimière. On a entendu MM. Merzet et Moulien, délégués des syndicats confédérés, qui demandent la constitution d'une Commission arbitrale composée de deux délégués de la fédération nationale, de deux délégués de l'Union fédérale et d'un cinquième délégué, qui serait M. Vaillant, député de Paris.

La discussion publique et le vote auront lieu ce soir. Au sein de la Commission, il y aurait une majorité en faveur de l'unité.

La Grande Chartreuse

Grenoble, 30 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, à Grenoble, l'adjudication pour une somme de 629.100 francs de la marque de la chartreuse et du domaine de la Grande Chartreuse. On ignore le nom de l'adjudicataire.

Le Pape et la France

Paris, 30 juin. — On télégraphie de Rome à la *Croix* : « Les travaux de la Commission des cardinaux, qui s'occupe des affaires de France, continuent activement. Le Pape, très pénétré de la gravité de la décision à prendre, passe souvent les nuits sans dormir, disait aujourd'hui un prélat; tous les aspects de la question sont soigneusement examinés. »

CHOSES ET AUTRES

La cuisinière de V..., ayant gagné un piano à une loterie, en était fort ennuyée.

— Que vais je en faire? disait-elle; je ne peux pourtant pas le mettre dans ma cuisine!

— Mais si! mais si! s'écria V..., comme ça je vous entendrai quand vous ferez danser l'anse du panier!

⁂

Un touriste se promenant à Marseille sur le cours Belzunce, arrêta un indigène pour lui demander si le bureau de poste était bien loin.

Il reçut du bon Marseillais cette réponse proférée avec l'intraduisible accent :

— Rapport à la vastitude de la ville, ça n'est *rieng!*

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Voici le compte-rendu officieux de cette réunion.

Les retraites ouvrières

Le président du Conseil, le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont rendu compte de leur entrevue avec la commission sénatoriale des retraites ouvrières ; ils ont exposé à cette commission, conformément à la décision prise par le Conseil, que le Gouvernement était résolu à soutenir devant le Sénat les principes essentiels du projet voté par la Chambre, c'est-à-dire de l'obligation des versements, la participation de l'Etat et l'allocation de retraites aux ouvriers agricoles comme aux ouvriers de l'industrie. Ils ont ajouté toutefois que le projet tel qu'il avait été adopté par la Chambre excédait les forces contributives actuelles du pays, qu'il y aurait lieu de l'alléger sur certains points et qu'il serait également nécessaire d'enlever à l'intervention de l'Etat le caractère aléatoire qui ferait peser sur le budget des risques indéfinis. Le Gouvernement a enfin déclaré que lorsque le projet reviendrait en discussion devant la Chambre il proposerait en même temps les voies et moyens. Les ministres ont promis à la Commission de lui remettre le plus tôt possible tous les documents dont elle aura besoin pour activer ses travaux.

Les conseils de guerre

Le Conseil s'est ensuite occupé du projet de loi sur la réforme des conseils de guerre dont l'élaboration est sur le point d'être achevée.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur a soumis à la signature de M. le président de la République, un mouvement administratif ayant pour point de départ la mise à la retraite de MM. Boegner, préfet de la Seine-et-Marne et Tournier, préfet de la Somme, ainsi que le remplacement de M. Collignon, préfet du Finistère, mis en disponibilité. Ce mouvement comporte les nominations suivantes :

Sont nommés préfets : de la Seine-et-Marne, M. Gilbert, préfet des Basses-Pyrénées ; des Basses-Pyrénées, M. Becq, préfet du Cher ; du Cher, M. Bonnerot, préfet du Var ; du Var, M. Raux, ancien sous-préfet de 1re classe ; de la Somme, M. Bouffard, préfet de la Manche ; de la Manche, M. Burlet, préfet d'Eure-et-Loir ; d'Eure-et-Loir, sur sa demande, M. Milleteau, préfet de la Haute-Saône ; de la Haute-Saône, M. Reboul, sous-préfet de Compiègne ; du Finistère, M. Ramonet, préfet de l'Aude ; de l'Aude, M. Aubanel, secrétaire général de la préfecture du Nord.

En outre M. Richard, sous-préfet d'Epernay, est nommé secrétaire général de la préfecture du Nord.

Par un décret qui paraîtra d'ici à un ou deux jours, M. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, est nommé préfet de Seine-et-Oise et lui-même remplacé par M. Bernard, directeur du cabinet du préfet de la Seine.

M. Clémenceau fera d'autres mouvements partiels pour continuer à effectuer dans le personnel administratif les modifications qu'il juge nécessaires.

Le Conseil a continué ensuite l'examen du projet de loi sur la réforme des conseils de guerre qui va être soumis au Parlement.

LA LOI MILITAIRE ET LES MINISTRES DES CULTES

Paris, 30 juin. — On communique au ministère de la Guerre la note suivante :

Par suite du vote de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat et de la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, les ministres des différents cultes autrefois reconnus par l'Etat qui figuraient sur les contrôles de la non disponibilité vont rentrer dans le droit commun. C'est pourquoi le service du recrutement procède à l'heure actuelle à la revision des contrôles de la non disponibilité en ce qui concerne les ministres des différents cultes.

AU PALAIS BOURBON

L'état d'esprit qui règne en ce moment au Palais-Bourbon, nous semble avoir été justement caractérisé par cette appréciation que nous avons entendu émettre, hier, par un vieux parlementaire : « La situation ne ressemble en rien à celle qui existait avant les élections; d'un autre côté il y a ici beaucoup de membres nouveaux. La Chambre se cherche! »

En effet, si la Chambre élue en 1902 pouvait être considérée, à peu de chose près, comme la reproduction de la précédente, si l'on pouvait dire, à cette époque « le Bloc vient de renaître de ses cendres », les renforts considérables et inattendus — même du gouvernement — dont se sont accrus le parti radical et le parti radical-socialiste ont profondément modifié l'état des choses antérieur. Plus une majorité est considérable, plus les probabilités de division augmentent, plus aussi les compétitions personnelles sont appelées, dans l'avenir à prendre d'importance.

Un certain nombre de débutants, — et ils sont nombreux dans cette Chambre, — auront d'ailleurs peut-être de la politique, dans quelque temps, une conception un peu différente de celle qu'ils s'étaient faite au dehors. C'est un phénomène souvent observé chez les députés devenus ministres et qui doit fatalement se produire également, dans une certaine mesure, chez les candidats devenus, pour la première fois députés en mai dernier. C'est l'effet inéluctable du sentiment des responsabilités. Enfin, parmi les conscrits et même parmi les anciens de la majorité, il en est plus d'un, sans doute, qui s'est cru obligé, pendant la période électorale, de tenir compte, sur bien des points, des tendances particulières de sa circonscription. A ce point de vue, la lecture de ce qu'on appelle, en langage parlementaire, le Barodet, — c'est-à-dire le recueil des profésions de foi, recueil qui ne sera publié que dans quelque temps — sera, sans doute, intéressant à consulter.

En résumé, s'il est évident qu'il y a dans la Chambre actuelle une très forte majorité de gauche, il serait encore téméraire de pronostiquer ce qui pourra en sortir.

La Chambre présente un aspect quelque peu confus. La majorité radicale et radicale-socialiste semble un peu déroutée par sa rapide croissance.

Tels les sujets qui ont grandi trop vite et qui paraissent parfois embarrassés, ne sachant où mettre leurs bras et leurs jambes.

LOUIS BRINDEAU,
député de la Seine-Inférieure.

SISOWATH A PARIS

L'arrivée des danseuses

A la gare de Lyon. — L'arrivée du train. — La caravane cambodgienne. — A l'hôtel de l'avenue de Malakoff.

Paris, 30 juin. — Les danseuses cambodgiennes, dont on a tant parlé depuis l'arrivée du roi Sisowath, sont enfin à Paris.

Cette troupe de ballerines, qui forme une des attractions de l'Exposition coloniale de Marseille ne comprend qu'un tout petit nombre d'épouses royales.

Elles devaient arriver ce matin par le rapide de huit heures et demie et une foule de curieux s'était massée dans la cour d'arrivée de la gare de Lyon, mais grande fut la déception quand le train stoppa : il était bondé de voyageurs, mais les danseuses n'y étaient point.

Le public apprit bientôt qu'elles arriveraient à dix heures vingt-cinq, par le « rapide populaire », car elles ont voyagé en seconde et le train de huit heures et demie ne comportait que des premières. Sur le quai, avant l'arrivée du train, stationnent les quelques personnes chargées de recevoir le corps de ballet.

Au premier rang le prince Sopenowong, fils de Sisowath, et héritier de la Couronne; il est vêtu d'un pantalon noir, d'un dolman noir à boutons dorés, il est chaussé d'escarpins vernis et coiffé d'un chapeau de paille. Le jeune homme porte le ruban de la Légion d'honneur. Il fume un énorme cigare et paraît tout joyeux. Il me dira tout à l'heure, lui-même la cause de son exubérance.

Il y a aussi sur le quai le prince Nam-Ghi, ex-empereur d'Annam, et sa jeune femme, fille d'un président de chambre du tribunal d'Alger, qu'il a épousée récemment.

Nous remarquons également les autres fils du roi, puis les princes Toutch et Koch, enfin quatre des favorites du roi, vêtues de somptueux sampotts et la poitrine barrée d'écharpes multicolores.

M. Bordère, commissaire spécial et son adjoint, M. Sabattier, assurent le service d'ordre.

J'apprends que la caravane, conduite par M. Beaudoin, chef de cabinet du résident supérieur du Cambodge, comprend quatre-vingts personnes, qui se décomposent ainsi : quarante-deux danseuses, quatre lectrices, huit battenses de mesure, quatre habilleuses, deux bijoutiers, trois gardiennes et dix-sept serviteurs et eunuques. Il y a en outre le ministre du palais Son-Diep, la princesse Soumphady, fille du roi et directrice des danses, et la princesse Teiss-Sanwan fille du prince héritier.

Dix heures vingt-cinq, le train entre en gare. A travers les fenêtres des portières, apparaissent les têtes des ballerines. A l'extrémité d'un des wagons, l'une des petites Cambodgiennes se livre à une mimique tout à fait expressive à laquelle le prince Soponowong, de plus en plus radieux, répond par de grands gestes. Enfin, la portière s'ouvre et la jeune fille saute à terre, se précipite dans les bras du prince et tous deux s'embrassent longuement; et, comme Soponowong a la joie communicative, il me prend par le bras et me dit :

— « C'est ma fille, ma fille à moi, la petite-fille de Sa Majesté. »

Puis il me quitte et va rejoindre encore sa fille, auprès de qui s'empressent maintenant les favorites.

Je regarde alors la princesse, qui se nomme Teiss-Sanwan et est âgée de treize ans. Elle est vêtue de soie; à ses pieds sont enroulés deux larges bracelets d'or enrichis de pierreries et figurant deux serpents; ses bras sont chargés de bracelets jusqu'aux coudes; d'énormes diamants battent à ses oreilles. Elle a jeté sur ses épaules un fichu de soie rose tout à fait occidental.

Pendant ce temps, les autres Cambodgiennes sont descendues et attendent sur le quai.

Les eunuques, maigres, efflanqués se multiplient pour enlever les bagages, qu'ils transportent sur les omnibus de la gare.

La foule est immense, mal contenue par les agents trop peu nombreux, elle entrave la circulation, pour voir de plus près et acclamer les danseuses.

Enfin, voici la princesse Soumphadey; elle porte un costume noir parsemé de fleurs violettes et une écharpe de soie claire; elle salue les princes, tandis que devant la sortie de la gare, on fait avancer un landau où prennent place Soumphadey, la princesse Teiss-Sanwan et M. Beaudoin.

Dans un second landau quatre suivantes porteuses de coffres d'or et de pots en grès, réservés à la préparation du bétel.

Quant aux ballerines, qui sont toutes très jeunes et dont les visages sont très agréables à voir, elles s'avancent bien en rang par quatre, jacassant et babillant, sous l'œil sévère des duègnes et des gardiens. On les empile dans quatre omnibus de la Compagnie et la foule, qui a rompu les cordons d'agents, se précipite vers les danseuses pour les mieux voir.

Les landaus partent, suivis par les princes en automobile.

Enfin, les omnibus démarrent tant bien que mal et le cortège gagne l'avenue Malakoff.

Devant le palais et devant l'annexe réservée aux danseuses, la foule est considérable et acclame vivement toute la troupe cambodgienne.

L...

L'AFFAIRE DREYFUS

Dixième audience. — Toujours Esterhazy. — L'accident de M. Lœw

Paris, 30 juin. — Le procureur général continue aujourd'hui son réquisitoire. Beaucoup de monde à l'audience, en raison de l'abaissement de la température.

M. Baudouin examine très longuement le rôle d'Esterhazy. Il tient compte de ses aveux, sans parler de ses démentis.

L'audience est suspendue à deux heures. A ce moment, on voit glisser de la chaise qu'il occupait derrière la Cour, M. Lœw, ancien président de la Chambre, aujourd'hui à la retraite.

M. Lœw, qui est âgé de 80 ans, suffoqué par la chaleur, vient de tomber en syncope. On l'emporte dans la chambre des délibérations, où on lui prodigue des soins.

A la reprise de l'audience, on apprend que l'état de M. Lœw n'inspire pas d'inquiétudes sérieuses.

Le procureur général poursuit, et, à propos de l'affaire Picquart, il malmène le général Mercier, le général de Boisdeffre, le general Gonse, le général Billot, le général Zurlinden, le général Roget.

L'audience est levée à quatre heures et demie et renvoyée à lundi, à midi.

La Statue de Bartholdi à Colmar

Prochainement sera érigée à Colmar, sa ville natale, la statue du grand sculpteur et de l'ardent patriote que fut Auguste Bartholdi.

L'artiste y est représenté debout, en costume d'atelier. Il tient encore à la main la « mirette » dont il s'est servi pour creuser dans la glaise les plis de la toge dont se drape la femme qui symbo-

LA STATUE DE BARTHOLDI

lise la *Liberté éclairant le monde*, œuvre grandiose et forte qu'il vient d'achever et qui se dresse aujourd'hui à l'entrée de la rade de New-York.

Successivement élève d'Ary Scheffer et du statuaire Soitoux, il exposa en 1853 le *Bon Samaritain*, les *Sept Souabes* et la statue du *Général Rapp* qui s'élève sur le champ de Mars de Colmar.

Au début de la guerre de 1870, Bartholdi organisa une garde nationale pour repousser l'invasion, mais sa petite troupe ne tarda pas à être décimée par des troupes supérieures. Envoyé ensuite à l'armée des Vosges, il s'y distingua dans les divers combats.

Après la guerre il partit pour l'Amérique. La statue de *Lafayette* à New-York et la *Fontaine monumentale* de Washington ne furent que le prélude de la *Liberté éclairant le monde*, œuvre géniale, qui a soulevé l'admiration de l'ancien et du nouveau continent.

Nos défaites devaient inspirer un pareil artiste doublé d'un grand patriote. Il y trouva ses plus fortes inspirations. La *Malédiction de l'Alsace* fut offerte à Gambetta par les Alsaciens-Lorrains.

Ce furent ensuite le *Monument des victimes de la défense de Colmar*, et enfin le *Lion de Belfort*, conception véritablement épique, qui immortalisera à jamais le souvenir de la défense héroïque que fit, dans cette place, le colonel Denfert-Rochereau.

ACTUALITÉ

UN MUSÉE DE LA MODE

Une idée intéressante et ingénieuse. — Une sorte de Conservatoire de l'habillement et d'une bibliothèque du vêtement. — Une collection en mannequins. — Des témoins fidèles des fantaisies de la mode.

Tout d'abord, dites-moi si vous avez jamais songé sans un petit frisson d'inquiétude à l'embarras que vous éprouveriez si un juge d'instruction un peu taquin vous posait à brûle-pourpoint la traditionnelle question dans laquelle varient seuls les quantièmes :

— Que faisiez-vous le 24 novembre 1898?

Ahuri et affolé, il me semble que tout l'effort que je pourrais faire, moi, serait de lui répondre : « Et vous? » tant j'ai de peine à me rappeler l'emploi de mon temps pendant la semaine dernière.

J'approuve donc sans réserve les personnes patientes et obstinées qui notent tous les soirs sur un petit agenda ce qu'elles ont fait dans la journée. Cette prudence sera peut-être, plus tard, la mère de leur sûreté. Elles se préparent une réponse d'inculpé modèle pour le jour où elles seront accusées d'avoir forcé un coffre-fort ou assassiné quelqu'un.

— Que faisiez-vous le 24 novembre 1898?

— Le 24 novembre 1898?... Attendez donc que je feuillette mon petit livre... Voici : j'étais malade, j'avais la grippe... Le docteur est venu à neuf heures, il m'a ordonné une potion et de ne pas sortir... A onze heures, le vitrier est venu poser un carreau... A midi, je n'ai pas déjeuné étant à la diète... A une heure...

— Cela suffit. Le crime a été commis entre l'heure du docteur et l'heure du vitrier : vous êtes libre!

⁂

Ces réflexions me venaient l'autre jour par association d'idées, en lisant la très intéressante et très ingénieuse proposition émise par une rédactrice du « New-York Herald » : la création d'un « Musée de la mode. »

Quelle couturière, quel tailleur pour dames, quel faiseur de mémoires, quel dessinateur, quel comédien, traîné devant un tribunal de la Fashion trouverait, en effet — fût-ce pour sauver sa tête — une réponse à cette brusque interrogation :

— Comment les femmes s'habillaient-elles exactement en 1876?

Il est fort probable qu'en dépit de tous leurs efforts, et malgré leur haute compétence, toutes les personnalités ci-dessus désignées n'émettraient que de vagues probabilités, tant la mode, capricieuse et fugitive, laisse peu de souvenirs précis, même dans la mémoire des professionnels.

D'où la nécessité de créer un « Musée de la Mode », sorte de Conservatoire de l'habillement, sorte de bibliothèque du vêtement, qui serait à la fois bien amusant et bien utile à visiter.

L'auteur du projet développe ainsi son idée : tous les ans, un mannequin serait habillé entièrement avec des modèles de lingerie, chaussures, costumes, chapeaux, etc., choisis au concours parmi les objets confectionnés par les maisons les plus réputées de Paris. Chaque années donc, on garderait un résumé de ce que la mode aurait produit de plus parfait, de plus élégant, de plus original aussi.

Point n'est besoin d'insister sur l'intérêt que présenterait au bout de peu de temps cette collection. Nous ne possédons, en somme, sur la mode à travers les âges, que des renseignements assez peu précis. Faute d'une suite ininterrompue de documents, nous avons singulièrement simplifié l'histoire du costume! Nous avons froidement adopté un type synthétique par siècle, à peu près, résumant en un costume unique la mode de cent années! Et tranquillement, en montrant des images, nous décrétons que l'on s'habillait ainsi au quatorzième, au quinzième, au seizième, au dix-septième siècle!

⁂

Avouez qu'il y a là de quoi faire sourire tous les couturiers du monde! Que penseriez-vous d'un historiographe contemporain qui dirait en vous offrant la photographie d'une femme en toilette moderne : « Voilà comment on s'habillait au dix-neuvième siècle » ? Quelle présomption! Quelle ignorance! Quelle source d'erreurs et d'anachronismes pour les artistes et les acteurs de l'avenir! Ignorez-vous donc, ô maniaques du synthétisme à outrance et du résumé quand même, que la Mode est moins stable, moins précise, moins fixe, moins insaisissable que cette fumée qui passe en changeant de forme de seconde en seconde? ignorez-vous, aurait dit Victor Hugo, que :

Manches fourreaux, voire évasées,
Jupons plaqués, jupes aisées,
Façons tailleur, formes blousées,
Les souplesses, les empesées,
Coiffures plus ou moins osées
Sur tresses plates ou frisées,
Ne sont jamais sur nous posées
Que comme l'oiseau sur nos toits...

Comment s'est habillée la femme pendant les cent ans du dix-neuvième siècle? Mais cent mannequins harnachés de pied en cap suffiraient à peine à le raconter! Songez aux modes du premier Empire, à la Restauration, à dix-huit cent trente, quarante, cinquante, au second Empire, à la troisième République, aux innombrables modifications des jupes, des corsages, des manches, des chapeaux; au règne de la crinoline, à l'avènement du corset droit; à la naissance de la taille empire renouvelée de la mode grecque, à sa longue disparition, à sa résurrection glorieuse; songez au triomphe du cachemire de l'Inde et à son ensevelissement dans l'oubli et le dédain; rappelez-vous la vogue du chapeau à bavolet, de la manche à gigot, des mitaines, du bas blanc, du soulier cothurne, du « petit strapontin », de l'ombrelle lilliputienne, etc., etc...

⁂

Quelle joie ne serait-ce pas de retrouver des témoins fidèles et consciencieux des mille fantaisies étranges, absurdes, inexplicables, que se permit la mode à travers les âges; quel amusement de la voir surgir de la poussière des siècles, cette Mode qui symbolise si délicieusement le caprice et l'inconstance féminine, parée de tous les menus accessoires qui furent une partie de sa grâce : bijoux, écharpes, réticules, aumônières, cannes, face à main, etc., etc.!

Quelles heures charmantes passeraient les rêveurs et les poètes au « Musée de la Mode »; quels documents précieux y trouveraient les artistes, les comédiens, les historiens et les collectionneurs!

T. P...

M. CLÉMENCEAU ET SON PERSONNEL

Paris, 30 juin. — En dehors de son arrêté relatif aux heures de présence dans son ministère, M. Clémenceau songe, paraît-il, à faire des coupes sombres parmi le personnel des rédacteurs auxiliaires qui sont entrés au ministère grâce à de puissants appuis.

Bon nombre d'entre eux ont reçu leur congé en bonne et due forme et sans promesse d'indemnité, mais ils n'entendent pas se laisser exécuter sans